

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1101

Artikel: L'expérimentation et le partage
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022103>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

22 octobre 1992 – n° 1101
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

L'expérimentation et le partage

«Fin d'une illusion: la Suisse devra vivre avec un taux de chômage plus élevé», titrait récemment le *Tages-Anzeiger*. Aujourd'hui le cap des 100 000 demandeurs d'emploi — comme on dit pudiquement — est dépassé et tous les secteurs économiques, toutes les classes d'âge et même des personnes qualifiées sont concernés. Des analystes prévoient une détérioration de la situation jusqu'au milieu de l'année prochaine; d'autres, plus pessimistes, annoncent plusieurs centaines de milliers de chômeurs pour les années à venir.

Faut-il se faire une raison et accepter de vivre dorénavant, comme les autres pays industriels, avec un taux de chômage «naturel», incompressible? Le fait est que personne, pas plus en Suisse qu'ailleurs, ne se risque à annoncer la résorption complète du chômage. Et ceux qui proposent des mesures se gardent bien d'en chiffrer les effets.

Il y a bien sûr le projet de renforcer et d'assurer le financement de l'assurance-chômage. A ce sujet l'accord semble large. S'il y a urgence à ce que celles et ceux qui sont privés de travail disposent de quoi vivre décemment, les allocations ne représentent pas un avenir pour ces personnes. Tout au plus un dépannage provisoire. La seule réponse acceptable, pour autant qu'on écarte l'idée d'une société divisée en privilégiés actifs et exclus assistés, c'est de promouvoir l'emploi.

La relance, ce mot magique chargé des certitudes d'un passé proche, fait encore recette. Mais la Suisse, plus encore que d'autres pays, est dépendante de la santé de l'économie mondiale; or les locomotives japonaise, allemande et américaine sont singulièrement essouffées. Par ailleurs la relance ne garantit pas des emplois nouveaux en nombre suffisant. On sait aujourd'hui que croissance et emploi ne vont plus de pair. L'investissement aide d'abord la rationalisation et l'automatisation. Alors, à défaut d'une relance globale, des interventions sélectives, mieux ciblées sur des besoins prioritaires?

La gauche et les syndicats privilégient

cette voie et en appellent à des dépenses publiques accrues pour la construction de logements sociaux, les transports publics et la protection de l'environnement notamment. Dans certains domaines — environnement et énergie par exemple — l'effort pourrait se révéler payant, la stimulation de l'innovation ouvrant la perspective de marchés prometteurs. Mais faut-il vraiment relancer sans autre la construction, un secteur notoirement surdimensionné et dont le mode de production reste à bien des égards archaïque?

La droite préfère améliorer ce qu'elle appelle les conditions-cadre de l'économie. En clair et en bref, abaisser la charge fiscale des entreprises, déréglementer largement et serrer la ceinture des budgets publics. Elle en attend une vigoureuse reprise de l'activité économique. Assouplir, voire supprimer des contraintes? Pourquoi ne pas expérimenter dans cette direction aussi. Mais seulement dans le cadre de négociations entre les partenaires sociaux, donnant donnant, inconvénients et avantages partagés. Pas question d'une potion libérale qui instaure la loi de la jungle.

Il y a encore bien à faire pour la formation. Maintenir et améliorer le niveau de qualification de la main-d'œuvre, c'est valoriser un capital humain vite déprécié par le chômage.

Tous ces remèdes conjugués et expérimentés avec prudence amélioreront peut-être la situation sur le marché du travail. Mais il n'y a plus de certitudes: le volontarisme étatique à la mode keynésienne tout comme le laisser-faire autorégulateur ont usé leur pouvoir de séduction au contact de la réalité. Reste encore à expérimenter le partage du travail; si ce dernier ne croît plus ou pas suffisamment pour répondre à la demande, pourquoi ne pas mieux le répartir en abaissant substantiellement sa durée? En renonçant par exemple à l'amélioration réelle des revenus, en acceptant même une diminution de certains d'entre eux.

JD